

Le nouveau gouvernement divin

Roy H. Lanier, Jr.

En étudiant la Bible, on constate que Dieu gouverne le monde au cours de trois époques distinctes : l'époque (ou dispensation) patriarcale, l'époque juive et l'époque chrétienne. Ils s'agit de trois périodes de l'histoire au cours desquelles Dieu "dispense" sa volonté et sa grâce de manières distinctes.

L'époque "patriarcale" est celle pendant laquelle Dieu œuvre à travers des *familles*. Dieu communiquait sa volonté à travers le père ; cette dispensation est donc caractérisée par le concept du père sacerdotal. L'autorité et la direction spirituelle pouvaient englober un grand nombre de gens d'une même famille et le rôle de patriarche était transmis au fils premier-né.

La dispensation qui suit s'appelle "juive" ou "mosaïque". C'est l'époque au cours de laquelle Dieu était lié envers une nation qui reçut de Moïse, au mont Sinaï, une loi qui lui était destinée (Ex 20 ; Jn 1.17). Ce code de lois comportait l'existence d'une tribu de prêtres, la tribu de Lévi. Aaron, le frère de Moïse en fut le premier souverain sacrificateur (Ex 28 ; 29). La loi était singulière en ce qu'elle comportait un aspect spirituel et un aspect civil. Elle prévoyait non seulement le culte et le service d'Israël envers Dieu mais servait aussi de code civil pour la nouvelle nation. Ainsi, elle légiférait sur le crime, les châtiments, les questions financières et même de santé.

La loi de Moïse ne fut donnée qu'à la nation d'Israël (Ex 34.27-28) et ne s'appliquait pas à l'ensemble des habitants de la terre qui furent

considérés dans leur ensemble comme les "païens" (ou "nations"). Au cours des quinze siècles pendant lesquels la loi de Moïse dirigeait la vie d'Israël, la Bible ne mentionne pas une loi donnée par Dieu aux "nations". Toutefois, des exemples clairs montrent que Dieu se préoccupait aussi des "nations"¹.

L'histoire de l'Ancien Testament donne des aperçus des relations entre Dieu et "les nations" sous la dispensation juive. Certains commentateurs estiment que le système patriarcal s'appliquait aux "nations" jusqu'à la crucifixion du Christ.

Le nom "chrétien" caractérise la troisième dispensation. En mourant sur la croix Jésus inaugure une nouvelle loi destinée au monde entier. Paul enseigne que les chrétiens sont libérés de "la loi du péché et de la mort" parce qu'ils sont sous "la loi de l'Esprit de vie en Christ-Jésus" (Rm 8.2). Paul parle aussi des chrétiens comme étant sous "la loi de Christ" (1 Co 9.21) et comme devant accomplir "la loi du Christ" (Ga 6.2). Jacques parle de la "loi parfaite, la loi de la liberté" et de la "loi royale" (Jc 1.25 ; 2.8). Tous les hommes doivent se soumettre à cette nouvelle

¹ Ninive, capitale de l'Assyrie, en est un bon exemple. Jonas, prophète d'Israël, fut envoyé à Ninive pour donner l'occasion à ses habitants de se repentir (Jon 1.1-2 ; 3.1-4). Jonas ne leur a pas prêché pour leur demander d'obéir à la loi de Moïse car elle ne leur était pas destinée. Mais Dieu donnait à ces païens une occasion de se repentir, et nous savons que le péché est la violation de la loi (Rm 4.15 ; 5.13 ; 1 Jn 3.4) ; par conséquent ils avaient reçu eux aussi une loi de Dieu.

loi indépendamment de leur race ou de leur nationalité. Dans ce nouvel ordre spirituel Dieu est directement lié aux *individus* et non avec des familles ou avec une nation comme dans les âges qui précèdent.

Dans les Actes éclatent des exemples saisissants d'hommes et de femmes qui ont brusquement changé, eux qui étaient les premiers à naître de nouveau dans le royaume du Christ et à se soumettre à sa loi. Au départ, et parmi les Juifs, les apôtres enseignent des gens qui avaient vécu sous la loi de Moïse. Plus tard, ils enseignent des païens, dont le premier s'appelle Corneille (Actes 10).

Lorsque ces individus répondaient à l'appel de Jésus, ils avaient alors une relation personnelle avec Dieu et dans l'Eglise fondée par Jésus (Mt 16.18). Bientôt, des assemblées apparurent sur toute la terre. Le livre des Actes nous montre comment Dieu agit à l'égard de ses enfants dans leur vie individuelle et à travers les assemblées de l'Eglise du Seigneur.

LES ASSEMBLEES VIVAIENT LA COMMUNION FRATERNELLE

La première assemblée, celle de Jérusalem (Ac 2.41-47) vivait en communion avec tous ceux qui adoraient Dieu dans d'autres villes. Ils envoyèrent de l'aide aux chrétiens d'Antioche par l'entremise de Pierre et de Jean (Ac 8.14). Plus tard, cette assemblée reçut Saul de Tarse, un homme qui s'était converti au Christ à Damas (Ac 9.26-28). L'Eglise de Jérusalem accueillit favorablement la conversion des non-Juifs de Césarée (Ac 11.18) et montrait ainsi la fin du mur de séparation entre les Juifs et les païens. Cette Eglise fit parvenir aux frères "la première lettre du Nouveau Testament inspirée par Dieu" dans laquelle ils rapportaient les décisions du Seigneur concernant la circoncision (Ac 15.22-31). Cette décision fut divinement inspirée sous la conduite du Saint-Esprit et ne fut pas prise après un vote des apôtres (Ac 15.28).

Les chrétiens d'Antioche firent parvenir de l'aide au cours de la famine qui sévissait à Jérusalem et en Judée (Ac 11.27-30). L'Eglise d'Antioche envoya des missionnaires pour prêcher l'Evangile de l'autre côté de la Méditerranée (Ac 13.1-3) et ils apprirent les nouvelles de ces missionnaires lorsqu'ils revinrent de ce voyage au bout de trois ans (Ac 14.26-27).

Lorsque le besoin d'aide se fit sentir nous voyons un autre exemple d'entraide et de coopération. Les Eglises en Galatie, en Macédoine et en Achaïe firent parvenir de l'aide pour la famine qui sévissait en Judée. Paul fut volontaire pour aider à faire parvenir ce don (Ac 24.17 ; 1 Co 16.1-2 ; 2 Co 8.1 ; 9.1-2).

Des assemblées établies sur toute la terre reconnaissaient mutuellement qu'elles étaient en communion fraternelle les unes avec les autres, offraient de s'entraider les unes les autres, se retrouvaient les unes les autres et se considéraient comme des groupes locaux de la même Eglise du Seigneur. Chaque Eglise locale était, en quelque sorte, l'Eglise universelle en miniature.

LES ASSEMBLEES ETAIENT DIRIGÉES PAR DES HOMMES SPECIAUX

Au commencement les apôtres dirigeaient l'Eglise de Jérusalem. Ils dirigeaient l'Eglise à travers leur enseignement et en surveillant la distribution des dons. Les chrétiens déposaient leurs dons "aux pieds des apôtres" (Ac 4.37) lorsque se manifestaient des besoins. De nos jours de tels dons sont confiés à un trésorier et placés dans un compte bancaire. Les dons offerts par le groupe étaient ensuite distribués sous la direction des apôtres, les dirigeants. Il vint le moment où les apôtres ne pouvaient plus se charger de cette tâche qui fut confiée à des serviteurs choisis par l'Eglise — appelés diacres par la suite — et qui assistèrent les apôtres (Ac 6.1-6). Les apôtres agirent comme dirigeants de l'Eglise à titre temporaire. En effet, Dieu avait prévu de placer l'Eglise sous la direction d'autres hommes lorsque les apôtres ne seraient plus présents.

Après quelques années, la famine en Judée fut l'occasion pour les frères d'Antioche de faire parvenir une aide financière à Jérusalem. Cette aide fut envoyée "aux anciens" (Ac 11.30). Avant d'achever son premier voyage missionnaire l'apôtre Paul et Barnabas firent désigner des dirigeants pour les jeunes Eglises au milieu desquelles ils avaient œuvré. Ces dirigeants étaient appelés "anciens" (Ac 14.23).

A la fin du premier voyage missionnaire et au moment de la réunion à propos de la circoncision, l'Eglise de Jérusalem est dirigée par un groupe d'hommes qui assistent les apôtres et qui sont appelés "les anciens" (Ac 15.2, 4, 6, 22).

C'est à Milet que l'apôtre Paul fait ses adieux aux frères d'Ephèse. Luc rapporte que ces hommes sont les "anciens" de l'Eglise (Ac 20.17-28). A la fin du troisième voyage de Paul, les anciens de Jérusalem demandent à l'apôtre d'assister quatre jeunes hommes dans l'accomplissement d'un vœu (Ac 21.18-25).

Dans tous ces passages où il est question des anciens, le contexte montre qu'il s'agit des dirigeants des assemblées locales qui constituent l'Eglise du Seigneur. Ces hommes appelés "anciens" ont un rôle permanent, voulu de Dieu dans son Eglise.

Autres appellations pour les anciens

Le Nouveau Testament décrit ces dirigeants de l'Eglise locale en les appelant "anciens", "évêques" ou "pasteurs". Dans son discours d'adieu à Milet, Paul appelle "évêques" les anciens qu'il a convoqués (Ac 20.17, 28). Paul laissa Tite en Crète et le chargea d'établir des anciens ; puis, il décrit les qualités requises de ces hommes qu'il appelle aussi "évêques" (Tt 1.5, 7)². Pierre se décrit lui-même comme "ancien" lorsqu'il s'adresse aux anciens de l'Eglise et les exhorte à faire "paître" (à être les "pasteurs") le troupeau de Dieu (1 P 5.1-2). De toute évidence, les trois termes décrivent la même tâche, la même fonction, les mêmes hommes qui remplissent cette fonction. Ces trois termes décrivent les mêmes hommes.

Le mot grec *presbyteros* est généralement traduit par "ancien" et se trouve soixante-quatorze fois dans le Nouveau Testament, dont dix-neuf dans le livre des Actes. Dans deux passages des Actes le mot décrit simplement des hommes plus âgés et à sept reprises le mot décrit des dirigeants au sein de la communauté juive. Mais dans les Actes ce mot décrit le plus souvent les dirigeants des assemblées locales du Seigneur (à dix reprises). Le mot désigne généralement un homme plus âgé et plus expérimenté et, dans plusieurs passages, un groupe d'hommes choisis dans une assemblée locale pour diriger celle-ci. Ils étaient choisis à cette effet en raison de leur âge mais aussi de leur expérience et leur maturité spirituelles.

Le mot traduit par "évêque" (ou "surveil-

² Tite 1.5 emploie une forme du mot *presbyteros* traduit par "ancien". Tite 1.7 emploie le mot *episkopos* traduit par "évêque".

lant", *episkopos*) est formé de deux mots grecs qui, ensemble, signifient "veiller dessus", "regarder sur". Le rôle de ces dirigeants est de veiller à l'accomplissement d'un travail ou de veiller sur ceux qui l'effectuent. On trouve le mot à onze reprises dans le Nouveau Testament dont sept pour désigner les dirigeants spirituels dans les assemblées locales. Le mot décrit une fois la tâche d'un apôtre (Ac 1.20). Il est traduit par le verbe "veiller" en Hébreux 12.15 et par "visiter" et "visite" en Luc 19.44 et 1 Pierre 2.12. Il décrit aussi ceux qui dirigent des assemblées locales de chrétiens et qui veillent sur les activités de ceux-ci.

Le mot "pasteur" ("berger", *poimen*) décrit celui qui, littéralement ou d'une manière imagée, est un berger qui prend soin d'un troupeau. Le mot se trouve trente-neuf fois dans le Nouveau Testament dont treize pour décrire les hommes qui sont des bergers au sens littéral. A cinq reprises le mot décrit aussi Jésus, le grand berger. A sept reprises au moins, le mot décrit les hommes qui dirigent les Eglises locales. Sous sa forme verbale le mot décrit le travail des anciens (Ac 20.28) et nous voyons donc que ces mots désignent les mêmes hommes dans l'Eglise. Dans ce texte les dirigeants sont à la fois des "anciens" en raison de leur âge, leur expérience et leur maturité spirituelle et des "pasteurs" ou "bergers" parce qu'ils prennent soin du troupeau du Seigneur (les chrétiens d'Ephèse). En outre, ils sont appelés "évêques" car ils veillent au bien-être de tous.

L'existence de cette fonction dans les premières Eglises locales ressort au tout début de la lettre aux Philippiens qui s'adresse aux "évêques et aux diacres" (Ph 1.1). Dieu a conçu une fonction pour diriger l'Eglise et les mots "ancien", "évêque" et "pasteur" se réfèrent tous trois à cette même fonction. Ce verset fait aussi mention des "diacres" qui désignent des hommes choisis pour accomplir des services et qui œuvraient aux côtés des dirigeants de l'Eglise de Philippiens.

Le rôle des anciens

Les anciens/évêques/pasteurs avaient un triple rôle. Premièrement, ces hommes devaient diriger. A ce titre ils devaient conduire et prendre soin de l'Eglise locale avec laquelle ils vivaient et au sein de laquelle ils adoraient Dieu (1 Tm 3.5 ; 5.17). Ils devaient conduire les autres chrétiens

au moyen de l'exemple, de l'enseignement et en veillant sur eux (Hé 13.7, 17).

Deuxièmement, ils devaient *prendre garde*. Ils ne pouvaient conduire les autres que s'ils prenaient garde à leur propre conduite et manière de vivre (Ac 20.28). Ils devaient aussi prendre grand soin des âmes qui leur étaient confiées (Hé 13.17) et devaient demeurer fidèles à la Parole de Dieu, être prêts à exhorter et à convaincre les "contradicteurs" qui s'opposent à la vérité (Tt 1.9).

Troisièmement, ils devaient *nourrir* les membres. Cette tâche se rapporte au dessein du Seigneur selon lequel des hommes qualifiés doivent enseigner et prendre soin des âmes (Ac 20.28 ; 1 P 5.2). Ils devaient aussi se consacrer à l'enseignement (1 Tm 3.2), capables de donner de bonnes instructions ; capables aussi de réfuter les fausses doctrines, celles qui s'opposent aux doctrines du Christ (Tt 1.9). Ils devaient avoir le courage de s'opposer aux faux docteurs dans leurs tentatives pour influencer les membres de l'Eglise (Tt 1.10–11).

CONCLUSION

Les Eglises du premier siècle étaient indépendantes les unes des autres : elles prenaient leurs propres décisions et géraient leurs propres affaires. Ces Eglises n'étaient pas organisées sous la forme d'un diocèse, n'étaient pas fédérées en association, en synode ou par région. Elles ne disposaient pas d'un quartier général visible ou reconnu, national ou international. Elles consistaient simplement en des groupes locaux d'hommes et de femmes au service du Seigneur Jésus-Christ. Ces hommes et ces femmes avaient accepté le même Evangile ; ils avaient été ajoutés par le Seigneur lui-même à son Eglise ; ils adoraient Dieu, enseignaient et œuvraient tous de la même manière. Ils avaient tout cela en commun parce qu'ils obéissaient tous au même chef, Jésus-Christ, le Seigneur (Col 1.18). Jésus avait laissé les mêmes instructions et le même enseignement à toutes les assemblées. Ces assemblées locales pouvaient s'entraider et coopérer les unes avec les autres en telle ou telle occasion, mais elles demeuraient autonomes les unes des autres.

Chaque assemblée était dirigée par plusieurs hommes qui devaient manifester les qualités spirituelles requises et qui étaient choisis par les

membres. Lorsque le Nouveau Testament parle de ces hommes et de leurs relations avec les Eglises, ils sont toujours mentionnés au pluriel. Il n'est jamais fait mention d'un homme qui dirigerait à lui seul une Eglise locale ou d'un homme qui dirigerait à lui seul un ensemble d'Eglises locales ou encore d'un ancien parmi les autres qui aurait plus d'autorité. Chaque ancien avait la même autorité et la même responsabilité au sein du groupe des anciens.

Dans leurs Eglises locales respectives, les anciens dirigeaient l'œuvre des chrétiens. Ils n'avaient aucune autorité sur d'autres anciens dans d'autres assemblées locales. Par respect pour un ancien, des membres d'une autre assemblée que la sienne peuvent lui demander conseil, mais dans son plan Dieu a restreint l'autorité des anciens à leur propre Eglise locale.

Les dirigeants de l'Eglise n'ont pas rédigé d'autres lois ou d'autres traditions comme l'avaient fait les Juifs sous la loi de Moïse et en particulier dans la période entre les deux testaments. Le Talmud — composé de la "Mishna" et de la "Gemara" — fut rédigé par les Juifs et comporte les traditions qu'ils ont ajouté à la loi donnée par Dieu à Israël. Cependant, le Seigneur, à plusieurs reprises, a réprimandé les Juifs pour ces traditions (Mc 7.6–9). Les dirigeants de l'Eglise ne pouvaient donc pas inventer de nouvelles lois ou de nouveaux enseignements et n'avaient pas l'autorité de voter des changements imputables notamment aux nouvelles conditions sociales. Ils étaient exclusivement fidèles à la seule Parole de Dieu. S'ils veulent rester fidèles aux enseignements du Nouveau Testament, cette fidélité exclusive à la Parole de Dieu est encore exigée des chrétiens de nos jours.

Les membres de l'Eglise devaient se soumettre à la direction des anciens et respecter ceux-ci au point de les suivre volontiers. Mais ces hommes devaient avoir un caractère et une vie exemplaires et c'est de cette manière qu'ils devaient gagner le respect des membres (1 P 5.2–3). En plus, chacun de ces anciens était soumis à ses collègues anciens, tout comme devait l'être chaque membre de l'Eglise locale (Ep 5.21). Ils devaient préserver l'unité de l'Esprit par le lien de la paix pour les questions d'opinions personnelles (Ep 4.3) et ne rien faire par égoïsme ou vanité. Chacun devait considérer son frère comme plus important que lui-même face aux opinions ou aux jugements

des autres anciens (Ph 2.3).

Il n'existe aucune autre sorte d'organisation pour l'Eglise du Seigneur. Dieu n'a pas établi d'évêques régionaux ou nationaux, de cardinaux, de papes ou de successeurs aux apôtres. Il n'a pas non plus établi les nombreuses fonctions ecclésiastiques actuellement exercées dans les dénominations. Le gouvernement spirituel voulu par le

Seigneur est celui qui repose sur des hommes spirituellement qualifiés agissant comme bergers pour le "Souverain Pasteur" dont ils recevront la couronne incorruptible de la gloire (1 P 5.4).

Le plan de Dieu pour gouverner son Eglise est efficace ; il n'est nul besoin d'y ajouter quelque chose. Le livre des Actes raconte comment Dieu a mis en œuvre ce gouvernement dans ses Eglises.◆

© VERITE POUR AUJOURD'HUI, 1997, 2006
Tous Droits Réservés